

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1597

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 21

Rédiger ainsi l'alinéa 59 :

« a) À la première phrase, les mots : « , discipline ou » sont remplacés par les mots : « et, le cas échéant, par » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.